

## Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 264 de l'Assemblée sur la prolifération des armes nucléaires (21 novembre 1975)

**Légende:** Le 21 novembre 1975, cinq délégations du groupe de travail du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), élaborant un projet de réponse à la recommandation 264 de l'Assemblée sur la prolifération des armes nucléaires, souhaitent ajouter des précisions à la version proposée par la délégation française. En effet, ils tiennent à mettre l'accent sur le fait que les États signataires du traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) attachent une importance particulière à l'amélioration des relations internationales, tout en sachant que la France est le seul des pays membres de l'UEO n'ayant pas signé le traité.

**Source:** Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Projet de réponse à la recommandation No 264. 21.11.1975. 2p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1969, 01/12/1969-16/10/1985. File 202.413.999.06. Volume 1/1.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/projet\\_de\\_reponse\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_a\\_la\\_recommandation\\_264\\_de\\_l\\_assemblee\\_sur\\_la\\_proliferation\\_des\\_armes\\_nucleaires\\_21\\_novembre\\_1975-fr-31e0c9aa-2c43-4666-b0c6-193b5dba62ed.html](http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_264_de_l_assemblee_sur_la_proliferation_des_armes_nucleaires_21_novembre_1975-fr-31e0c9aa-2c43-4666-b0c6-193b5dba62ed.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

# UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

21 novembre 1975

Projet de réponse à la recommandation No 264

(Doc. WPM (75) 35/2)

Nouveau paragraphe 1. :

Tous les pays membres de l'U.E.O., qu'ils soient ou non partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sont également attachés au principe de la non-prolifération.<sup>(1)</sup> qu'ils considèrent comme devant améliorer les relations internationales. Ceux d'entre eux qui ont signé le Traité y attachent à cet égard une grande importance.<sup>(2)</sup>

---

(1) Version proposée par la délégation française.

(2) Adjonction proposée par cinq délégations au groupe de travail.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

# UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

21 novembre 1975

## Projet de réponse à la recommandation 264

### Nouveau paragraphe 1. :

1. Les pays membres de l'U.E.O., qui ne sont pas tous partie au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires, sont cependant fermement attachés au principe de la non prolifération, qu'ils considèrent comme devant améliorer les relations internationales.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE